

Réseau ferré de France

**Décision du 24 octobre 2005
portant délégation de signature**

NOR : *EQUT0510417S*

Le président de Réseau ferré de France,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, et notamment son article 39 ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2005 portant nomination du président de Réseau ferré de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 9 juillet 2002 par laquelle ledit conseil a délégué une partie de ses pouvoirs à son président, et a défini les principes de délégation de compétences du président à certains responsables de l'établissement ;

Vu la décision du 25 mars 2004 portant organisation de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 2 avril 2004 portant nomination de M. Laumin (Philippe) en qualité de directeur régional pour les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne,

Décide :

Délégation est donnée à M. Laumin (Philippe), directeur régional pour les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne, pour signer, dans le cadre du programme objectif 2 Alsace 2000-2006, la demande de subvention européenne pour les études d'avant-projet et les travaux relatifs à la réactivation de l'évitement en gare de Saint-Blaise dont le coût prévisionnel est, pour Réseau ferré de France, de 287 000 euros hors taxes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laumin (Philippe), délégation est donnée à M. Peterschmitt (Yan), chef du service projets d'investissement, pour signer ladite demande de subvention.

M. Boyon